

FORMULAIRE « B »

AVIS DES MISES EN CANDIDATURE

Selon l'Article 7 du Règlements électoral

La date de l'élection générale de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) sera :

le lundi 30 novembre, 2020.

Lorsque possible, un bureau de scrutin sera établi dans chacun des centres communautaires fransaskois. Advenant la non-disponibilité d'un centre communautaire fransaskois, un bureau de scrutin sera établi dans une école fransaskoise ou à un endroit jugé approprié par la Direction générale des élections.

Postes à combler : quinze (15) députées ou députés et une (1) présidence

Les districts électoraux suivants doivent chacun élire une députée ou un député :

Ponteix, Gravelbourg, Bellegarde, la Trinité, Battleford, Bellevue, Debden, Zenon Park et Moose Jaw.

Les districts de Prince Albert, Saskatoon et Regina doivent élire deux députées ou députés chacun.

Selon l'Article 13 du Règlement électoral, toute personne voulant se porter candidate ou candidat à un poste de députée ou député ou à la présidence doit répondre aux exigences suivantes :

1. Parler le français ;
2. Être âgée d'au moins 18 ans;
3. Résider depuis six mois en Saskatchewan pour le poste de la présidence;

4. Résider depuis six mois dans le district électoral pour lequel elle se porte candidate de députée ou de député;
5. Déclarer son intérêt à promouvoir le fait français;
6. Respecter les buts fondamentaux de l'ACF;
7. Présenter une déclaration de mise en candidature dûment remplie et complétée;
8. Fournir une vérification du casier judiciaire
9. Certifier qu'elle n'est pas en état de faillite.

Selon l'Article 14 du Règlement électoral, tout **membre** voulant appuyer une mise en candidature doit répondre aux exigences suivantes :

1. Comprendre le français;
2. Être âgé d'au moins 18 ans;
3. Résider depuis six mois dans le district électoral pour appuyer une candidature à un poste de député;
4. Résider depuis six mois en Saskatchewan pour appuyer une candidature au poste de la présidence;
5. Déclarer son intérêt à promouvoir le fait français;
6. Respecter les buts fondamentaux de l'ACF.

Un scrutin par anticipation sera tenu avant la date de l'élection. La date du scrutin par anticipation pour l'élection générale de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) sera :

le samedi 28 novembre, 2020.

La Direction générale des élections organisera la possibilité de vote par un **Bulletin spécial** par courrier afin de faciliter l'exercice du droit de vote. La Direction générale des élections ou sa déléguée ou son délégué est la seule autorité qui peut accorder un bulletin spécial.

Mises en candidature pour le poste de la présidence

Avis est donné par la présente que les mises en candidature pour le poste de la présidence de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) seront **reçues** jusqu'au

9e jour d'octobre, 2020 à 16 h,

d'une des façons identifiées ci-dessous.

a) en personne à l'endroit

suivant : _____; ou

(bureau de la Direction générale des élections)

b) par la poste ou service de messagerie à l'adresse indiqué au a); ou

c) par courriel, à l'adresse suivante : _____, ou

d) par télécopieur au _____.

(télécopieur du bureau de la Direction générale des élections)

Fait à _____, le _____ 20_____.

(ville)

(date)

Direction générale des élections

Vous pouvez obtenir une déclaration de mise en candidature (Formulaire C) et consulter la **liste des membres** qui peuvent appuyer votre candidature au site Web de l'ACF (www.fransaskois.sk.ca).

Mises en candidature pour le(s) poste(s) de députée et député

Avis est donné par la présente que les mises en candidature pour les postes de députées et députés de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) seront **reçues** jusqu'au

9e jour d'octobre, 2020 à 16 h,

d'une des façons identifiées ci-dessous.

a) en personne à l'endroit suivant :

_____ ; ou
(adresse de la Directrice ou du Directeur de scrutin)

b) par la poste ou service de messagerie à l'adresse indiqué au a); ou

c) par courriel, à l'adresse suivante : _____, ou

d) par télécopieur au _____.
(Numéro de télécopieur de la Directrice ou du Directeur de scrutin)

Fait à _____, le _____ 20 _____.
(ville) (date)

Directrice ou Directeur de scrutin

Vous pouvez obtenir une déclaration de mise en candidature (Formulaire C) et consulter la **liste des membres** qui peuvent appuyer votre candidature au site Web de l'ACF (www.fransaskois.sk.ca), de votre centre communautaire fransaskois auprès de la Directrice ou du directeur de scrutin de votre district électoral.